

**Réunion du Conseil Municipal
Mercredi 25 mai 2016**

PRÉSENTS : Mme Marie-France LÉCULÉE, Maire, M. Marc DANO, M. Laurent SOULARD, Mme Valérie BARANGER, M. Maurice BAUDRY, M. Jacques BOZEC, Mme Marie-Cécile CLISSON, M. Christian BONNEAU, Mme Ingrid BURGAUD, M. Christian CLOUTOUR, M. Bruno GALVAN, Mme Marie-Pierre MICHAUD, Mme Anne-Marie MARY.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Michèle POUPELARD qui a donné pouvoir à Mme LÉCULÉE ; Mme Béatrice DUPUY qui a donné pouvoir à M. BOZEC.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent SOULARD.

Préalablement à l'ouverture de la séance, a lieu le tirage au sort des jurés d'assises.

Cette année, le dispositif a changé. Barbâtre et L'Épine ne sont plus regroupées à La Guérinière.

Chaque commune effectue son propre tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui des jurés.

Mme le Maire et M. DANO procèdent au tirage au sort de trois noms, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises de la Vendée pour l'année 2017.

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la réunion du 26 avril ; il est adopté.

Travaux de voirie : demande d'un fonds de concours de la Communauté de Communes

M. DANO, Adjoint à la voirie, rappelle que chaque année, depuis le transfert de la zone d'activités des Mandeliers à la Communauté de Communes, un fonds de concours est versé à hauteur de 60.400 € à la Commune.

Ce fonds est destiné à compenser la perte des recettes (montant de la taxe professionnelle) que percevait la Commune initialement.

Il permettra de financer pour partie les travaux suivants :

- Pluvial rue du hameau de la Loire (extension) : 30.000 €HT ;
- Aménagement d'un parking au rond point du Bonhomme + pluvial + enrobé : 19 000 €HT ;
- Aménagement pour mise en sécurité rue du Pré Brochet : 20 000 €HT ;
- Eclairage public + effacement de réseaux rue de la Cantine : 116 000 €HT.

Le total s'élève donc à 185 000 €HT et le fonds de concours de 60.400 € correspond donc à 32,65 % de ce montant.

Mme CLISSON demande si le montant de ce fonds de concours est fixe ; Mme le Maire répond que oui ; c'est le montant qui correspondait à la recette taxe professionnelle au moment du transfert de compétence, en 2007.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite de la Communauté de Communes un fonds de concours à hauteur de 60.400 € pour financer des travaux de voirie.

Groupement de commandes pour le ramassage et le transport des algues sur les plages de l'Ile

Mme le Maire évoque les échanges avec les autres Communes de l'Ile - deux communes sont particulièrement impactées par les arrivages d'algues : L'Épine et La Guérinière -. L'Etat et l'ARS sont très fermes avec les collectivités depuis les problèmes d'algues vertes ; il faut les ramasser dès qu'elles atteignent une certaine hauteur quel qu'en soit le mélange.

Donc il a été convenu entre les 4 communes de l'Ile de constituer un groupement de commandes pour le ramassage et le transport des algues vers la plateforme de ressuyage construite en 2015 sur le site de la déchetterie.

Ensuite elles seraient transférées pour épandage ou vers Or Brun.

Mme le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes, et chaque commune fera appel au prestataire retenu pour le ramassage et le transport des algues.

Elle demande de modifier très légèrement certains termes du projet de délibération remis aux conseillers, de la façon suivante :

- 2^{ème} paragraphe : ...dès lors que « le volume des arrivages d'algues le justifie » ;
- 3^{ème} paragraphe : ...sites d'épandage « retenus » ;
- paragraphe décision : de l'Ile de Noirmoutier, « vers la plateforme de ressuyage ».

Elle confirme à Mme CLISSON que ces prestations vont alléger le travail de l'agent « chargé du nettoyage des plages ».

M. BOZEC suggère de compléter le titre de la convention en ajoutant « vers la plateforme de ressuyage ».

Mme BURGAUD demande si le coût est imputé à chaque Commune ; réponse positive de Mme le Maire, qui précise que la Communauté de Communes, en fonction de la situation lors des arrivages d'algues et au regard des dépenses engagées, pourra décider d'avoir un geste de solidarité auprès des communes concernées.

Mme le Maire ajoute que c'est la Commune de Noirmoutier qui porte la constitution du groupement de commandes et l'appel d'offres.

M. CLOUTOUR s'interroge sur l'expression "algues vertes" : pourquoi ne pas dire algues... ?

Mme le Maire fait un rapide historique : les problèmes d'algues vertes partent de Bretagne ; l'ARS – quelque soit la composition, le mélange qui échoue... et qui au fil des jours, fermente – demande le ramassage des algues dès que cela atteint une certaine hauteur ; l'algue n'est pas un produit toxique, c'est sa décomposition, sa fermentation... Nous avons un plan d'épandage en cours d'étude, et parler d'algues vertes permet au dossier d'être "suivi" par les services de l'Etat.

Nous intervenons, généralement, dès que les échouages atteignent 30 cm, et s'il y a un éventuel danger, le principe de précaution s'applique ; il faut résoudre le problème par le ramassage en essayant de préserver la laisse de mer et de limiter la prise de sable.

M. CLOUTOUR s'interroge sur le devenir des algues transportées à la déchetterie.

Mme le Maire cite l'entreprise Or Brun intéressée pour récupérer les algues (à moins de 40% de mélange vert) pour faire du compostage ; elle rappelle l'étude en cours pour un plan d'épandage.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la constitution d'un groupement de commandes entre les 4 Communes de l'Ile pour le ramassage et le transport des algues échouées sur les plages de l'Ile, vers la plateforme de ressuyage.

Travaux d'aménagement du centre bourg : demande d'enquête préalable à une DUP et enquête parcellaire conjointe (dossier remis aux élus)

Mme le Maire rappelle que le Conseil a décidé les travaux d'aménagement de la place des Lauriers (et place de l'Eglise), avec notamment la suppression de la petite maison Péault, pour finir la place du marché, qui sert également pour les spectacles estivaux.

Les nombreux échanges engagés depuis 2008 avec les Consorts Péault ont été infructueux ; Vendée Expansion a assisté la Commune pour une dernière tentative de négociation, qui n'a pas abouti, et va donc, comme nous en avons convenu par convention, nous accompagner pour engager la procédure

d'expropriation. Cette démarche doit passer par une déclaration d'utilité publique avec enquête publique.

Arrivée de Mme Anne-Marie MARY (19 h 36).

Cette opération avait été mise de côté, d'autres programmes ont été réalisés.

Pour finaliser cet aménagement du centre bourg, place des Lauriers/place de l'Eglise, il est nécessaire de programmer l'expropriation et la démolition de l'habitation existante.

L'aménagement projeté permettra un meilleur accueil du marché, des manifestations festives, mais aussi la fin de la mise en accessibilité des commerces situés à proximité.

L'aspect esthétique, uniformité, perspective, sera aussi pris en considération.

M. BOZEC demande que soient apportées 2 rectifications à la notice explicative : page 3 canton « ST Jean de Monts ; page 4 population « 1436 habitants ».

Il constate avec plaisir que ce projet commencé depuis 6 ans, arrive à son terme et espère qu'il sera terminé avant la fin du mandat. Il faudra revoir les idées émises sur l'aménagement de ce centre bourg (accueils multiples dont accueil culturel) ; Mme le Maire confirme en évoquant l'idée de kiosque...mais rappelle aussi le budget !

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les dossiers d'enquête préalable à la DUP et d'enquête parcellaire conjoints, et demande l'ouverture de ces enquêtes.

Renouvellement de l'aide financière attribuée dans le cadre de l'Eco-Pass

Mme le Maire rappelle que le Conseil, en 2015, avait apporté un soutien financier à la primo-accession, en respectant des critères de l'ADILE et du Conseil Départemental en matière de ressources en particulier. Le même soutien était apporté par le Département – aide qui était multipliée par 2 si la parcelle concernée avait une surface inférieure à 500 m² -.

Début 2016, le Département a revu sa participation au dispositif, et désormais, il finance exclusivement l'acquisition de logements anciens suivis de travaux d'amélioration énergétique.

Notre délibération doit être revue en conséquence.

Mme le Maire indique que ce dossier a été examiné par la commission d'urbanisme.

Les membres de la Commission proposent de maintenir l'aide financière apportée aux primo-accédants, et d'intervenir également pour aider des jeunes ménages qui souhaiteraient acquérir et préserver un bien ancien (généralement plus cher que du neuf) à titre de résidence principale.

Mme le Maire ajoute que les permis de construire du lotissement Les Tamarins vont être déposés tout prochainement ; il faut se positionner rapidement, d'autant plus que l'aide est réduite ; elle propose que cette décision ne concerne que l'année 2016 car une réflexion sur la problématique accession à la propriété va être engagée entre les 4 Communes de l'Ile, avec comme objectif, une politique commune...

Elle soumet donc les décisions suivantes au Conseil :

1. Soutien financier à hauteur de 1.500 € limité à 2 dossiers, sur l'année 2016, pour l'acquisition de bâti ancien (et le Département intervient d'une façon équivalente) ;
2. Aide financière de la Commune de 1.500 € apportée aux primo-accédants (sans limitation de dossiers) sur tout le territoire de la Commune pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces propositions de soutien financier dans le cadre du nouveau programme Eco-Pass tel que présenté pour l'année 2016.

Exposition au Musée : convention avec la SCIP

Mme MARY, Adjointe à la Culture, rappelle qu'une exposition d'œuvres d'Antoine BUGEON aura lieu cet été au Musée.

Il s'agira plus précisément des panneaux didactiques relatant l'histoire de l'Ile du Pilier qu'il a réalisés pour la société de conservation de l'Ile du Pilier.

Pour en disposer, il est nécessaire de conventionner avec la SCIP, propriétaire de ces panneaux. Par ailleurs, la Commune de Noirmoutier nous prêtera les panneaux également réalisés par Antoine BUGEON sur le thème « peuple de la mer » de Marc EDLER, à l'occasion du centenaire de l'ouvrage.

Mme BURGAUD demande s'il y a suffisamment de place ; réponse de Mme MARY : oui, dans la grande salle de la Marine ; quelques tableaux seront enlevés pour cette occasion.

Le vernissage aura lieu le vendredi 17 juin à 18 h 30.

Mme le Maire précise qu'Antoine BUGEON a aussi réalisé les dessins du parcours de la jetée Jacobsen, des affiches des Régates du Bois de la Chaise...et qu'il est originaire de Noirmoutier et y habite.

M. BOZEC approuve l'exposition, dans notre Musée, d'œuvres concernant d'autres îles (que la nôtre...).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les termes de la convention à intervenir entre la SCIP et la Commune, pour le prêt des 7 panneaux, réalisés par Antoine BUGEON, qui seront exposés au Musée cet été.

SPIC Camping Municipal de la Court : créations emplois saisonniers

Mme le Maire rappelle qu'en janvier dernier, le Conseil avait décidé de recruter 2 agents pour assurer le fonctionnement – accueil et administration – du camping.

Aujourd'hui, il faut délibérer pour créer les emplois saisonniers, indispensables à l'évolution de ce service public durant l'été.

Les crédits sont inscrits au budget.

Les besoins peuvent s'exprimer, au minimum, comme suit :

- 1 agent d'animation / renfort entretien ;
- 1 agent d'accueil / renfort animation ;
- 1 agent d'entretien / renfort accueil.

L'ensemble correspond à environ 6 mois (temps plein). Mme le Maire propose de requalifier la durée en 7 mois maximum afin de pouvoir réagir selon la météo et les grandes marées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création de 3 emplois saisonniers supplémentaires, pour un équivalent temps plein de 7 mois maximum, et charge Mme le Maire de procéder aux recrutements.

SPIC Camping Municipal de la Court : avenant à la régie de recettes et d'avances

M. SOULARD, Adjoint en charge du Camping Municipal, expose que pour que le régisseur puisse encaisser de nouvelles recettes, à savoir une activité "billetteries", mise en place avec différents partenaires, il conviendrait d'établir un nouvel avenant à la régie de recettes.

Les élus sont très favorables à la mise en place de ce service.

Une discussion s'engage sur la chronologie des délibérations « avenant à la régie de recettes » et « partenariats billetteries ».

Mme BARANGER demande qui peut bénéficier de ces billetteries ? Que les clients du Camping ? Réponse : non, tout le monde.

M. BAUDRY interroge : si on accepte d'autres billetteries, faudra-t-il redélibérer ? Réponse : oui, chaque recette doit être nommée dans la régie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de modifier l'article 6 de la délibération du 24 avril 2015, en ajoutant le paiement des dépenses liées à l'activité "billetteries", et l'article 4 de la délibération du 25 février 2016, en ajoutant l'encaissement des produits issus de l'activité "billetteries" effectuée au bénéfice de 6 organismes touristiques.

SPIC Camping Municipal de la Court : partenariats billetteries

Pour assurer une activité "billetteries" au sein du Camping Municipal, M. SOULARD propose au Conseil d'autoriser Mme le Maire à conventionner avec les partenaires suivants :

- La Compagnie Yeu Continent ;
- Océanile ;
- Sealand Aquarium ;
- Le Puy du Fou ;
- Indian Forest ;
- Planète Sauvage.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

Informations diverses

- 8 juin à Barbâtre : commémoration des Morts de la guerre d'Indochine ;
- 17 juin à 18 h 30 : vernissage de l'exposition des œuvres d'Antoine BUGEON au Musée des Traditions de l'Ile ;
- 18 juin à L'Epine : commémoration de l'Appel du 18 juin par le Général de Gaulle ;
- Mardi 21 juin : fête de la musique à 19 H chants de la Chorale « Les Voilà » place René Ganachaud (ou à La Salicorne selon le temps...) ;
- Vendredi 24 juin : fête des Voisins à partir de 20 H ;
- 28 juin : invitation pour la soirée de clôture des manifestations CARISPORT ;
- Prochaines réunions de Conseil : le 29 juin et pour juillet, la date pressentie est le 26 juillet.